

Commission jeunes médecins



Rattachée à la section exercice professionnel du CNOM, la commission jeunes médecins est composée d'un président, de 8 membres élus par le CNOM et de 8 membres de chaque organisations représentatives des étudiants en médecine, internes, chefs de clinique et jeunes médecins récemment diplômés (ANEMF, ISNI, ISNAR-IMG, ReAGIR, SNJMG, Jeunes Médecins ISNCA, SIHP et SNJAR).